

piéd par nul autre que M. Walter Gordon, auteur du rapport de la Commission qui porte son nom. Dans les provinces Maritimes, ce nom recouvre une multitude d'iniquités.

Il y a une solution au problème des mineurs de charbon du Cap-Breton, et cette solution je l'ai exposée dans la lettre circulaire que j'ai fait parvenir aux députés du Québec et de l'Ontario. Ceux de l'Ontario voudront bien m'excuser d'évoquer ici leur province. Je leur dirai pourquoi plus tard. Si le dixième du marché ontarien actuellement approvisionné par les États-Unis acceptait notre charbon, le problème du Cap-Breton serait résolu. Dans les lettres que j'ai reçues de membres du Parlement et de députés aux assemblées législatives d'Ontario et de Québec, on me dit que le charbon du Cap-Breton pourra compter sur ces débouchés le jour où il pourra soutenir la concurrence. Loin de moi l'idée de suggérer que le charbon du Cap-Breton pourrait jamais rivaliser avec la production américaine. Je n'en vois pas la possibilité, mais je soutiens néanmoins que la solution de notre problème est en Ontario, puisque le dixième de son marché nous donnerait tout le débouché dont nous avons besoin. Même si nous disposions du marché intégral, nous ne pourrions pas produire tout le charbon qu'il faudrait. Mais le dixième du marché alimenté par l'importation à l'heure actuelle nous permettrait de maintenir l'exploitation de trois mines au Cap-Breton, et 2,500 mineurs qui risquent maintenant d'être congédiés pourraient conserver leur emploi.

J'insiste sur la province de l'Ontario pour la simple raison que la Nouvelle-Écosse constitue un débouché considérable pour les produits ontariens. Je puis illustrer ce fait en me rapportant à l'industrie de l'automobile. Dans toutes les régions de la Nouvelle-Écosse, les acheteurs versent entre \$150 et \$300 de plus que les Ontariens pour une voiture de même modèle. La différence est énorme, et il en va de même pour bien d'autres produits manufacturés en Ontario et pour lesquels la Nouvelle-Écosse représente un débouché d'importance.

La situation est la même par rapport au Québec, mais à un degré moindre. Comme l'industrie de l'automobile est surtout établie en Ontario, la Nouvelle-Écosse constitue un débouché plus important pour l'Ontario que pour le Québec. Si les industries ontariennes décidaient d'acheter le charbon de la Nouvelle-Écosse, même à deux ou trois dollars de plus la tonne que le charbon des États-Unis, et de récupérer le coût supplémentaire sur les consommateurs, cela ne coûterait que deux ou trois millions de dollars de plus par million de tonnes, et je suis sûr que chaque

consommateur ontarien aurait à payer moins d'un dollar de plus qu'auparavant. Ce n'est pas beaucoup demander si l'on songe que les gens de la Nouvelle-Écosse paient entre \$150 et \$300 de plus pour des voitures fabriquées en Ontario et qu'ils doivent aussi déboursier davantage pour d'autres articles produits en Ontario.

Toute comparaison entre l'état de choses en Nouvelle-Écosse et la situation qui existe dans d'autres pays houillers comme la Belgique, la France, l'Angleterre, l'Allemagne et d'autres est une comparaison boiteuse. On a dit que le charbon est passé de mode. Je pense ici à une déclaration qu'a faite le chef en puissance du nouveau parti qui, m'a-t-on dit, pourrait le devenir du jour au lendemain. M. Douglas a formulé cette observation lors d'un récent colloque à Montréal. M. Douglas est le chef possible du parti en qui nombre de mineurs de la Nouvelle-Écosse souhaitent mettre leurs espérances. Pour ce qui de l'activité syndicaliste au Cap-Breton, il semble que c'est toujours par l'entremise du PSD que l'on parvient à la direction des syndicats. C'est l'une des raisons pour lesquelles je me suis souvent senti obligé par le passé de rejeter certaines de leurs instances. C'est un groupe de mineurs du Cap-Breton qui espèrent pouvoir faire confiance à un homme qui a dit que le charbon est passé de mode!

Comme je l'ai dit, on ne peut pas faire une juste comparaison entre la situation des houillères du Cap-Breton et celle des autres pays producteurs de charbon parce que ceux-ci sont tous exportateurs tandis qu'au Canada, les mineurs de charbon travaillent à la production d'un article qui ne peut pas répondre à la demande canadienne. Nous ne pourrions pas répondre à notre propre demande nationale si on nous le demandait.

Aujourd'hui, donc, les mineurs canadiens seront écartés, si je puis dire, lorsque les compagnies jugeront à propos de fermer les houillères, alors même que le Canada importe beaucoup plus de charbon que nous ne pouvons en produire. C'est l'une des raisons pour lesquelles on ne peut pas comparer la situation au Canada à celle des autres pays producteurs de charbon, où les problèmes sont d'ordre entièrement différent.

En Nouvelle-Écosse, nous sommes aux prises avec le problème suivant. En tant que province productrice de charbon, nous ne pouvons pas vendre notre produit dans notre propre pays et, à mon avis, cela signifie que les Canadiens ne favorisent pas en tous points les biens qui sont produits au Canada. Je ne devrais probablement pas le dire, mais il est vrai que, si les habitants de la Nouvelle-Écosse et des provinces de l'Atlantique en